

ment payées à même une somme ronde votée à cette fin ; tel relevé devant indiquer le chiffre des dépenses sous les mêmes sous-titres que ceux sous lesquels elles étaient inscrites dans les comptes publics avant le changement de système.

On se rappelle qu'il y a quelque temps, à l'instigation du gouvernement, la Chambre a adopté un nouveau système pour le classement des dépenses occasionnées par le chauffage des édifices publics ; on se rappelle aussi qu'aujourd'hui elles sont prises sur une somme ronde, au lieu de l'être séparément pour chaque édifice. Il importe que nous puissions comparer ces dépenses, année par année, en demandant qu'elles soient produites, sous les mêmes chefs que ceux sous lesquels elles figureraient lors de l'ancien système. A la session dernière, la Chambre a donné un ordre dans le sens de celui-ci.

LA PETITE ÉPARGNE.

M. BLAKE : Je propose que l'on présente,—

Copie de toute correspondance et des pétitions adressées au ministre des postes, ou à aucun membre du gouvernement, relativement à l'adoption, en Canada, d'un système de nature à encourager les petites épargnes, semblable à celui qui a été inauguré en Angleterre par feu M. Fawcett.

Il y a quelque temps, à la demande de feu M. Fawcett, le gouvernement anglais a adopté, au sujet des petites épargnes, dans les caisses d'épargne des bureaux de poste, un système que je crois utile d'être encouragé dans ce pays. Ce système consiste dans une petite bande de papier divisée en douze compartiments, que l'on distribue à tous ceux qui en demandent ; le déposant, lorsqu'il a fait une épargne suffisante, achète un timbre-poste et l'applique sur une des divisions. Dès que les douze compartiments sont remplis, ce qui équivaut à un chelin, il peut aller déposer cette somme.

Il évite ainsi la tentation de dépenser ou perdre ses petites épargnes quotidiennes en achetant un timbre, et lorsque le chelin est parfait, le plus prochain bureau de poste le reçoit et le met au crédit du déposant. J'ai ici une de ces intéressantes bandes de papier.

Il me semble que ce serait bien avantageux si nous adoptions à l'égard de nos timbres-poste, un système analogue, avec des timbres de trois ou cinq cents, jusqu'à concurrence de vingt-cinq cents, qui est notre pièce de monnaie qui correspond au chelin.

Je crois que nous devrions faire tous nos efforts pour encourager l'épargne parmi ceux qui ont la moindre chose à épargner. Il ne faut pas du tout juger de l'importance du système par le montant de l'épargne qu'il procure.

Les habitudes de prévoyance sont de la plus haute importance, et les inculquer dès le début de l'existence à ceux qui n'ont que de petites épargnes à faire, c'est le plus sûr moyen de leur donner des habitudes d'ordre et d'économie qui en feront de meilleurs hommes, de meilleurs citoyens, et rendront plus prospère le pays qu'ils habitent.

J'ai certaines raisons de croire que le système a déjà été suggéré au gouvernement dernièrement, et sinon, je crois qu'il devrait le prendre en considération.

Sir LEONARD TILLEY : En l'absence du directeur général des postes, je puis dire que cette question a occupé l'attention de ce monsieur et du gouvernement depuis quelque temps. Mais pour les raisons que je vais donner, il n'a pas été jugé à propos de rien décider pour le moment. Je dois rappeler à l'auteur de la motion qu'avec le système actuel des caisses d'épargne des bureaux de poste, toute personne peut déposer la faible somme d'une piastre.

Tout en ayant le plus grand désir de faire droit aux cas décrits par l'honorable monsieur, nous avons dû prendre en considération les dépenses qu'occasionnerait la mise à exécution de ce projet. J'admets parfaitement que dans les questions de cette nature, celle des dépenses peut quelquefois n'être que secondaire ; mais je dois faire remarquer que pour tous les timbres vendus, le vendeur reçoit une commission

de 3 pour 100, et ainsi, pour une piastre de timbres, qui serait vendue, nous aurions à payer, outre 4 pour 100 d'intérêt, une commission de 3 pour 100 au vendeur, et de plus le coût de l'impression. Ainsi, en supposant qu'une personne déposerait de l'argent et ne le retirerait pas, cela coûterait 8 pour 100 au gouvernement du Canada. Cela coûterait même plus, car nous aurions les crédits et les débits des deux côtés, les sommes déposées et les sommes retirées.

En envisageant la question à ce point de vue, le gouvernement a hésité à adopter le système, d'autant plus que tous, garçon ou homme, tout humble que soit sa position, toutes infimes que soient ses épargnes, peut déposer la somme d'une piastre dans la caisse d'épargne de tout bureau de poste.

M. BLAKE : Je crois que le calcul de l'honorable monsieur n'est pas tout à fait exact. Il dit : ajoutez au coût de la vente, qui est de 3 pour 100, l'intérêt de 4 pour 100 par année, et même en supposant qu'il n'y aurait pas de retraits, cela entraînerait une dépense de 8 pour 100. D'abord cela ne ferait que 7 pour 100, pour la première année ; il y a une légère erreur, et j'espère que ses calculs plus importants sont plus justes.

Il est bien vrai que le gouvernement paie une commission pour la vente des timbres-postes. Il est facile d'arranger cela au point de vue de l'intérêt. Si une perte est occasionnée par cela, on pourrait payer un intérêt moins élevé aux déposants. Le grand point est d'encourager les habitudes d'économie ; et suivant moi, le gouvernement ferait autant dans ce sens en payant 2 pour 100 d'intérêt, qu'en payant 4 pour 100. Le but à atteindre est de faciliter l'accumulation des petites sommes. J'admets que ces petites sommes ne feraient qu'entrer et sortir ; il y aurait des inconvénients de cette nature ; mais il y aurait moyen de prendre des arrangements pour réduire la commission ou faire vendre ces timbres au bureau de poste même, ou autre chose de cette nature.

Il me semble que la difficulté financière signalée par l'honorable monsieur pourrait être surmontée. Mais même si ce n'était pas possible, il ne s'ensuivrait pas que le projet devrait être abandonné, parce qu'il aurait pour effet d'abaisser le minimum et permettre des dépôts au-dessous d'une piastre. Supposons, par exemple, un système qui permettrait des dépôts de 25 cents, tous les inconvénients disparaîtraient, à l'exception d'un surcroît de tenue de livre.

Sir LEONARD TILLEY : La possibilité de diminuer le montant du dépôt est justement un des points qui ont été pris en considération. L'honorable monsieur prétend que mon calcul n'est pas juste, parce que 4 et 3 font 7 et non pas 8. Il y a le coût de l'impression des timbres, qui est de 1 pour cent, et qu'il faut ajouter aux 4 pour 100. Pour obvier à cet inconvénient, l'honorable député suggère de faire vendre les timbres pour une plus faible commission. J'aimerais qu'il nous indiquât un moyen par lequel le bureau pourrait faire la distinction entre les timbres vendus pour être employés ou pour être déposés.

M. BLAKE : Je vais le faire immédiatement. L'acheteur présente sa carte et le timbre y est apposé.

Sir LEONARD TILLEY : Mais il peut ne pas avoir sa carte, et celui qui veut acheter des timbres pour d'autres fins, viendra avec une carte et les aura. Il y a des personnes assez ingénieuses pour faire cela, comme nous en avons vu des exemples dans le département des douanes. Les acheteurs diraient que ces timbres sont pour être déposés au bureau de poste, quand ce serait pour autre chose.

Le gouvernement n'a pas repoussé l'idée de diminuer le montant qui pourra être déposé ; mais l'idée d'adopter le système des cartes n'a pas été favorablement reçue.

Sir RICHARD CARTWRIGHT : Il arrive si rarement que je sois en état de corroborer entièrement les dires de l'honorable monsieur, que j'éprouve un plaisir particulier à